

Le Monde Carcéral

Publié dans le cadre des Journées Nationales des Prisons par le collectif **Réalité Carcérale** -
Commission Prisons de la Ligue des droits de l'Homme - Novembre 2018

A QUOI SERT (VRAIMENT) LA PRISON ? - thème des Journées Nationales des Prisons de cette année - reste l'éternelle question qui se pose depuis la mise en place de l'emprisonnement pour peine. La réponse est multiple : punir, écarter un individu de la société, prévenir des infractions, faire réfléchir, réinsérer, etc.

Quelque soit la finalité visée, l'efficacité de la prison reste encore à démontrer tant il semble que les objectifs ne sont que partiellement atteints : si la prison stigmatise certainement et semble ne prévenir qu'à la marge la commission d'infractions, elle retranche certainement. C'est principalement ce dernier phénomène qui nous interpelle ici car, paradoxalement, il est demandé à la privation de liberté de réinsérer celles et ceux qui sont privé.e.s de liberté dans la société tout en les marginalisant durant, mais aussi après la détention. La prison est en effet plus qu'une impossibilité d'aller et venir. Elle est un carcan quotidien dans lequel s'ajoute à la liberté de circulation, celle de mouvement : les horaires sont imposées par l'administration, les déplacements hors cellule sont rythmés par les surveillant.e.s, le travail est décidé par d'autres, les sorties en promenade répondent à des normes souvent implicites mais précises et la cellule oblige les détenu.e.s à évoluer dans un espace restreint. Parfois la personne incarcérée s'habitue, parfois elle est contrainte de s'habituer, souvent elle ne s'y fait pas.

Le Monde Carcéral c'est donc aussi tout ça – c'est pourquoi, cette année, pour les Journées Nationales des Prisons, la Ligue des droits de l'Homme édite un journal donnant la parole à divers acteurs du milieu

carcéral (détenu.e, intervenant.e extérieur.e, organe de contrôle, etc.) pour témoigner de cette réalité quotidienne.

Ainsi vous trouverez dans ce journal : des extraits de rapport d'associations et d'organes de contrôle mettant en exergue les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes privées de liberté (en prison notamment) et décrivant les conditions de détention qui peuvent exister derrière les barreaux, le témoignage d'un détenu ou encore des prises de position de personnes actives en prison. L'objectif est simplement de savoir... que tout ça existe derrière les murs. Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

Le témoignage de Nounours - Ancien détenu	2
Extraits du rapport du Comité Européen de prévention de la torture	4
Communiqués de l'OIP - Belgique	6
Bilan Justice - Les raisons de la colère	7
La Pyramide - Installation politico-artistique	7
Extraits du rapport sur l'état des prisons en Belgique	8

Le témoignage de **Nounours** - Ancien détenu

«Je pense que je n'oublierai jamais le jour où je suis rentré en prison. Le poids des murs... ce sont ces grilles qui claquent, les agents qui crient, ce sont d'autres détenus qui claquent dans les portes, qui vocifèrent n'importe quoi, c'est une espèce d'ambiance lugubre. C'est le 'poids', ce n'est pas une expérience à vivre deux fois. Et quand tu changes de prison, c'est l'inconnu. Tu dois à chaque fois refaire ta place. J'étais condamné à 21 ans. On dit toujours, je me rappelle le jour de ma condamnation, le juge te dit « ne vous inquiétez pas, vous ne resterez pas longtemps, vous ferez un tiers de peine ». Bon il faut savoir que quand je suis passé devant le tribunal, j'avais déjà les deux ans de préventive dans les dents, donc je me suis dit : « ça va, dans 5 ans, je sors », mais au final tu restes quand même la moitié de ta peine donc... Je suis sorti après dix ans, j'ai gardé mon bracelet pendant huit mois. L'avantage, c'est que ta cellule n'est plus 9m2, mais c'est chez toi. Forcément tu as des horaires à respecter, mais tu vois ta famille, tu vois des amis, tu as des heures de libre. Ce qui est stressant évidemment, c'est quand tu travailles ou que tu as une formation et que les transports en commun sont en retard, que tu es bloqué sur la route etc. il faut se justifier. Et parfois tu peux avoir un imprévu, donc ce n'est pas toujours évident d'un côté administratif, mais bon, pour le reste...

«Tu dois aller chez le dentiste, déjà à l'extérieur tu dois attendre 6 mois mais à l'intérieur tu peux attendre un an»

Moi, j'ai été très vite servant à Forest. Les agents sont au courant des dossiers et ils préviennent les autres détenus, donc il y a une espèce de caste qui se crée comme ça dans les prisons : les gens qui sont là pour mœurs, ce sont des gens qui passent une très mauvaise détention parce qu'en général ils se font brimer par les agents et frapper par les autres détenus. Les violences morales, c'est beaucoup... On te traite comme un... enfin déjà tu es infantilisé. Faut demander pour aller à la douche, faut demander pour téléphoner. Faut demander pour tout. Si tu as un traitement médical à suivre, tu ne peux pas avoir ta plaquette de médicament en cellule, donc tous les jours on t'apporte la pilule. D'ailleurs

les soins médicaux, t'en as quasiment pas. Tu dois aller chez le dentiste, déjà à l'extérieur tu dois attendre 6 mois mais à l'intérieur tu peux attendre un an. Et puis quand t'as un détenu turbulent qui a malheureusement un peu mal aux dents, il ne dépend que de l'agent pour aller à l'infirmerie ; l'agent laisse traîner, ne va pas demander. C'est beaucoup des piques. Ce n'est pas qu'on te frappe. Il y en a certains qui sont frappés, mais sinon, c'est beaucoup qu'on te parle mal, on te manque de respect. Alors que tu restes un être humain. Dans la vie, c'est donnant-donnant. Toi tu restes à ta place, tu respectes les agents, donc je pars du principe que les agents peuvent aussi respecter les détenus. Il y en a qui le font. Il y en a qui ne le font pas vraiment, malheureusement. C'est un monde à part. Je suis content d'être sorti de là. Le manque de respect, c'est tant dans les agents que dans les détenus. Et alors j'ai remarqué une chose, c'est que les assisés... côté agent, ils préfèrent les assisés parce que ce sont des détenus en général qui sont très calmes. Pourquoi, parce que ce sont des gens qui déjà ont une longue peine, donc on espère qu'une seule chose, c'est de sortir le plus vite possible. Et puis en général, les assisés ce n'est pas... ce ne sont pas des délinquants habituels. En tout cas, tous ceux que moi j'ai connus, c'est des gens qui avaient une situation sociale, qui avaient un boulot, une famille etc. et qui du jour au lendemain avaient péché un câble, bref. Ceux qui posent vraiment beaucoup de problèmes, ce sont ceux qui depuis 14-15 ans traînent dans les IPPJ, sont dans le milieu de la drogue, traînent dans les rues etc. Ça ce sont des personnes qui sont très difficiles à gérer, tant du côté détenu que du côté agent.

«Je pense que c'est ça aussi qui m'a sauvé, d'avoir cette faculté de s'enfermer dans une bulle et de travailler sur soi-même. Ça et la visite de mes enfants.»

Moi en tout cas, j'ai eu difficile à me pardonner. Je n'arrive toujours pas à me pardonner d'ailleurs. Mais j'ai très vite pris conscience de la gravité de ce que j'avais fait, donc j'ai très vite pris mes responsabilités par rapport aux parties civiles. J'ai même pris contact

avec l'ASBL Médiante, pour justement... pas pour demander pardon, mais en tout cas je me sentais le devoir de présenter mes excuses, sans attendre un pardon en retour. C'est quelque chose qui me paraît impensable. Et ça aide. Franchement, ça aide de prendre conscience. Et puis le temps passé en prison, je ne l'ai pas pris pour du temps perdu. Je l'ai utilisé pour me remettre en question, pour m'analyser. Parce qu'en fait tu te regardes dans le miroir et tu ne te connais pas, donc finalement tu apprends d'abord à reconnaître tes défauts, ce qui est déjà énorme, à accepter tes défauts et alors pour finir à travailler sur tes défauts. Personnellement je suis bouddhiste, donc j'arrive facilement à m'isoler du reste, à méditer. Je pense que c'est ça aussi qui m'a sauvé, d'avoir cette faculté de s'enfermer dans une bulle et de travailler sur soi-même. Ça et la visite de mes enfants.

«J'en ai vu qui rentrent, surtout à Forest, maison d'arrêt, ils restent trois mois, ils sont libérés et deux semaines après ils sont de retour pour autre chose.»

Si t'as pas la famille derrière toi, si t'as pas des amis derrière toi, t'es sur le coin de la rue et tu crèves. Moi j'avais la famille et les amis. Dès le départ. Pour moi, la réinsertion démarre le premier jour de ton incarcération. Donc faut pas attendre quand tu as tes permissions ou tes congés, c'est dès le début que tu dois faire vraiment ton plan de réinsertion et t'y tenir. Parce qu'il y en a certains aussi qui zigzaguent un peu dans tous les sens. Donc moi, j'ai toujours dit, je vais faire une formation, parce que trouver un travail, quand t'es incarcéré, c'est compliqué en ce sens que : ton futur patron te demande quand tu peux commencer à travailler et tu ne peux pas répondre parce que tu n'as pas encore de date de sortie. De l'autre côté, au T.A.P. on te dit qu'on ne peut pas te laisser sortir si tu n'as pas de contrat, donc c'est le serpent qui se mange la queue. C'est ce que moi j'avais traversé donc j'ai dit que je vais faire une formation. Au moins la formation, elle commence au mois d'octobre et je sais quand ça commence et c'est comme ça que

j'ai été libéré.

Pour certains faits, certaines personnes, c'est totalement inefficace. Je pense que c'est un effet pervers, ça a l'effet contraire en fait sur eux. Donc bien sûr les assisés, ben là forcément, quand tu retires la vie à quelqu'un c'est logique que tu doives passer par la case prison, mais je pense que pour des petits délits... si tu as vol sans atteinte physique à quelqu'un, les bris de voiture, etc. (je ne dis pas qu'il faut le faire) mais comme tu as les assurances qui interviennent etc., je pense qu'il y a d'autres moyens que de mettre la personne en prison. Aussi, c'est qu'il faut conscientiser ces jeunes-là. Il y en a qui ne comprennent pas. J'en ai vu qui rentrent, surtout à Forest, maison d'arrêt, ils restent trois mois, ils sont libérés et deux semaines après ils sont de retour pour autre chose. A la fin... en deux ans, il y en a que j'ai vu revenir 6-7 fois. A la fin, tu leur dis quand ils sont libérés « je te garde ta cellule ? On ne va pas la nettoyer, on va la laisser comme ça et attendre que tu reviennes ». On en rigole, mais c'est un peu malheureux, parce que ce sont des jeunes qui ne sont pas du tout conscientisés, et on ne fait rien pour. Par contre, j'en ai vu d'autres qui ont eu la chance quand même d'avoir des juges très cléments, qui leurs donnent 8 mois avec sursis, 12 mois avec sursis. Donc ils ont vraiment de la chance et puis tout d'un coup se retrouvent en prison avec des peines de 12 ans incompressibles parce que tous les sursis sont tombés. Il y en a qui ne veulent pas, qui prennent un peu le côté facile aussi : voler c'est plus facile. Mais sinon, pour certains jeunes etc. surtout si c'est la première fois, je pense qu'il faut trouver d'autres solutions : des peines d'intérêt général, mais contraignant quand même.

La drogue, c'est une catastrophe en prison, c'est une horreur. Ça détruit des détenus. J'ai déjà vu plusieurs détenus morts par overdose. Surtout qu'il y en a certains qui vendent « de la saloperie », qui font je ne sais quoi avec. Et puis ça engendre de la violence parce qu'il y a des bagarres quand l'un ne paye pas. Quand il y a des bagarres dans le préau, 9 chances sur 10 que c'est la drogue. Donc c'est un véritable fléau. Même les agents le disent, on laisse rentrer la drogue parce qu'au moins ils sont calmes. Je l'ai vécu pendant les grèves. Les détenus que je voyais toujours calme, au bout de 10-15 jours, ils n'ont pas leurs drogues, ben tu vois leur vrai visage, ils se rendent compte qu'ils sont en prison. Ils commencent à taper, à pleurer. La

drogue c'est une horreur, c'est abominable. Mais ils en ont besoins, ils le disent. Je ne sais pas... c'est abominable. Là j'en ai vu qui seraient capables de vendre leur mère pour leur dose quotidienne. Ils ont besoin d'oublier, de planer, je ne sais pas. De nouveau parce que ce sont des gens qui sont inactifs, qui ne font rien, qui ne participent à aucune activité, qui sont déjà en décrochage de la société et je pense que si l'infrastructure carcérale faisait plus pour pouvoir conscientiser les gens, les rendre utiles dans quelque chose, je pense qu'ils seraient moins à fumer leur merde.

La drogue, c'est une catastrophe en prison, c'est une horreur. Ça détruit des détenus. J'ai déjà vu plusieurs détenus morts par overdose.

Depuis octobre 2016 je suis en conditionnelle. C'est le livre qui est fini, j'en écris un autre. Ce n'est même pas une page, c'est le bouquin qui est fermé. C'est une renaissance. C'est une renaissance parce qu'en plus comme j'ai changé de quartier et compagnie, tu te refais une sphère d'amis. J'ai des amis qui m'ont tourné le dos, j'en ai d'autres qui ne l'ont pas fait. Mais, oui, c'est une renaissance, c'est comme si tu déménages. Enfin oui, j'ai déménagé. Tu dois refaire ta place, refaire ton nid. C'est aussi plus facile quand tu déménages. Et puis même sur la toile. Je n'ai jamais été très présent sur la toile, mais là je n'y suis presque jamais. Tout cela, ça ne m'intéresse pas. Je préfère voir la personne, l'appeler, plutôt que de commencer à lui écrire. Et puis bon, voilà, je suis aussi parti du principe, avec l'expérience que j'ai eue avec les médias que moins les gens en savent sur toi et mieux c'est. Les gens ne se rendent pas compte qu'ils écrivent leur vie sur Facebook. C'est un peu le monde occidental qui est devenu comme ça, c'est un peu malheureux. Même beaucoup. Les gens ne voient plus l'essentiel. Ils ne voient plus ce qui est vraiment important. Moi je n'ai pas eu l'occasion de voir mes filles grandir pendant dix ans, enfin seulement par étapes. Mais ici, quand je suis à la maison avec elles le week-end, je suis à la maison avec elles. On fait plein d'activités, je passe du temps avec elles. Et je m'occupe de ma tante, elle a 87 ans : elle a été opérée il y a 15 jours. Elle est rentrée à la maison parce que

justement on a dit au médecin qu'elle était en train de dépérir à l'hôpital. Et en trois jours, je t'assure qu'elle a repris du poil de la bête, elle est complètement... voilà quoi. Elle est chez elle, entourée de sa famille, et voilà. Je ne vais pas la mettre dans un home, parce que pour moi un home, c'est un mouvoir. Je n'ai pas envie... Je pense que se laisse détruire celui qui veut bien se laisser détruire. Je pense que si tu as la volonté, c'est difficile à expliquer mais je crois que tu dois avoir un but. Tu dois avancer par but dans la vie. Quand j'étais en prison, le but c'était de pouvoir sortir, retrouver mes enfants, ma famille et compagnie. Maintenant que je suis dehors, que je suis avec eux, mon but c'est qu'ils soient bien. Le temps perdu, il est perdu. Le temps passé, tu ne sauras pas le rattraper, mais maintenant, c'est garder des bons moments. C'est ça qui est important. D'un autre côté, j'ai toujours été soutenu par ma famille, ils ne m'ont pas laissé tomber non plus. C'est aussi une preuve d'amour et ça te donne des ailes.

Maintenant que je suis dehors, que je suis avec [ma famille], mon but c'est qu'ils soient bien.

Je pense de moins en moins à la prison. Je ne dis pas que je veux l'oublier, mais ça s'estompe. Je crois que c'est un mauvais chapitre de la vie. Il est gravé en moi, ce n'est pas ça. L'oublier complètement? Je n'oublierai pas complètement. Maintenant si je peux faire quelque chose pour faire sortir un peu toutes ces cachotteries qui se passent à l'intérieur... quand il y en aura des centaines qui pourront s'exprimer, ou la famille pourra s'exprimer, parce qu'il n'y a pas que le détenu, il y a la famille aussi qui vit ça très difficilement. Je pense que là il y aura des témoignages et on se dira qu'il est peut-être temps de bouger, de faire quelque chose.»

L'auteure a rencontré Nounours via ses études de Criminologie. Ayant rédigé un travail sur un projet de théâtre auquel il participait, elle le lui avait envoyé sur conseil de l'animateur de théâtre. L'auteure et Nounours ensuite eu l'occasion d'échanger quelques lettres et de faire plus ample connaissance. Désormais en libération conditionnelle, il a accepté de témoigner de son expérience de la prison afin de contribuer à ce que la question carcérale arrive sur la scène publique, qu'il y ait des prises de conscience et que les choses changent.

Extraits du rapport "Prise en charge des personnes internées en centre de psychiatrie légale ou en milieu pénitentiaire" du **Comité européen de la prévention de la torture** de 2018

Dans la prison de Leuze-en-Hainaut et la prison de Saint-Gilles, la délégation a recueilli quelques allégations crédibles de mauvais traitements physiques récents d'hommes détenus. En outre, à Bruges, Lantin, Leuze-en-Hainaut et Saint-Gilles, un certain nombre de détenus ont fait état de remarques provocatrices ou d'insultes, dont certaines à connotation raciste, de la part d'agents pénitentiaires. (p.6)

La pénurie d'activités hors cellule était un mal qui touchait l'ensemble des prisons visitées. Le CPT appelle par conséquent les autorités à engager une réflexion d'urgence sur la mise en œuvre, dans les faits, de plans individualisés de détention afin de permettre à chaque détenu(e) de participer à des activités adaptées à ses besoins en dehors des cellules. (p.6)

L'état de la prise en charge des internés à l'annexe psychiatrique de la prison de Lantin est apparu comme étant particulièrement alarmant. Les équipes de soins et socio-éducative étaient quasiment inexistantes et la prise en charge, même minimale, n'était plus assurée de manière effective. (p.8)

La délégation a recueilli plusieurs allégations relatives à un usage excessif de la force au cours de l'arrestation, peu après celle-ci, en cellule de police, en quartier cellulaire rattaché à un tribunal ou à l'occasion d'un incident au tribunal. Les intéressés ont fait état de gifles, de coups de poing, de coups de pied et de coups à l'aide de la crosse d'une arme à feu alors que, selon eux, ils étaient déjà maîtrisés ou s'étaient montrés coopératifs. Elles ont généralement indiqué avoir décidé de ne pas porter plainte, convaincues qu'une telle procédure n'aboutirait pas ou qu'elle pourrait avoir des conséquences néfastes sur leur situation. (p.12)

Dans le passé, le CPT a été amené à soulever la question de l'utilisation de moyens de désorientation spatio-temporelle à l'encontre de personnes détenues considérées comme dangereuses en dehors de lieux sécurisés. [...] Il est également ap-

paru au cours de la visite que des suspects considérés comme étant à risque s'étaient vus mettre un bandeau sur les yeux ou une cagoule leur bloquant la vue pendant le trajet en véhicule les menant du lieu de l'arrestation à un établissement de police. (p.14)

La délégation a observé un certain nombre d'insuffisances auxquelles il conviendrait de remédier rapidement : des cellules sont apparues comme étant trop petites pour des détentions d'une durée pouvant généralement aller jusqu'à 12, voire 24 heures (moins de 5 m² au poste de police de la Gare ferroviaire de Liège-Guillemins), mal éclairées (à Tournai et dans le quartier cellulaire du bâtiment « Portalis » à Bruxelles), mal aérées, en mauvais état et sales (aux commissariats centraux de Gand et de Liège). En outre, au commissariat de Gand, la délégation a pris connaissance du cas d'une personne détenue ayant été maintenue nue en cellule, sans matelas pour passer la nuit, dans le cadre d'une opération menée par l'équipe spéciale d'intervention de la police locale; quels que soient les motifs de cette opération, le maintien d'une personne en cellule de police dans ces conditions n'est pas acceptable. (p.19)

La délégation a observé que, dans le quartier cellulaire du bâtiment « Portalis » de Bruxelles et à Liège, des personnes détenues pouvaient être menottées à un dispositif fixe [...] Au cours de la visite, la délégation a rencontré quelques personnes ayant affirmé avoir été menottées à ces dispositifs pour des périodes allant de 15 à 20 minutes. (p.20)

L'un des objectifs à court terme devrait être de faire en sorte que chaque personne incarcérée puisse jouir de son espace vital une fois en cellule, à savoir de 6 m² d'espace minimal au sol en ce qui concerne les cellules individuelles et de 4 m² d'espace minimal au sol dans les cellules collectives (auxquels il faut ajouter dans chaque type de cellule la superficie occupée par les sanitaires/les toilettes). Chaque détenu devrait impérativement disposer d'un lit individuel séparé et les sanitaires/toilettes devraient

être entièrement cloisonnés, notamment dans les cellules collectives. (p.24)

Les mauvais traitements évoqués plus haut consistaient généralement en des coups de poing, des coups de pied et/ou des coups de genoux, notamment lors de fouilles en cellule, voire de « fouilles au corps » lors du placement en cellule de punition, sans que les intéressés n'adoptent, selon eux ou selon toute vraisemblance, une attitude ou un comportement justifiant l'usage de la force. A titre d'illustration, à la prison de Saint-Gilles, la délégation a pu visionner un enregistrement vidéo montrant un agent pénitentiaire en train d'asséner de violents coups de pied à un détenu n'offrant aucune résistance en le réintroduisant en cellule. (p.26)

La plus grande plainte parmi les détenus qui n'avait pas trouvé de solution était sans conteste en lien avec le système d'aération et le niveau d'oxygène en cellule. A ce titre, les fenêtres étaient souvent pointées du doigt car elles laissaient apparemment passer peu d'air frais. (p.33)

La pénurie d'activités hors cellule pour chaque catégorie de détenus, notamment les personnes placées en détention provisoire, est devenu un motif de sérieuses préoccupations au sein de l'ensemble des prisons visitées. L'incapacité à répondre à cette exigence peut avoir des conséquences graves : accroissement des tensions, des frustrations et des violences ; risque accru de radicalisation en milieu carcéral ; etc (p.37)

A la maison d'arrêt de la prison de Lantin par exemple, selon plusieurs sources, un détenu en crise a été maintenu complètement nu pendant plusieurs jours en cellule de punition. A la prison de Leuze-en-Hainaut, après avoir menacé de se suicider, un détenu aurait été maintenu pendant 18 heures sous contention complète, qui plus est, à l'aide de menottes. D'après ses dires, il serait resté environ sept à huit heures dans ses urines. De l'avis du CPT, l'utilisation de l'isolement à titre de sanction et le maintien sous contention

mécanique en dehors d'une structure médicalisée adaptée, disposant d'une présence infirmière continue, ne sont pas acceptables. (p.41)

Dans l'ensemble des prisons visitées, les détenus avec lesquels la délégation s'est entretenue ont indiqué avoir quasi-systématiquement fait l'objet d'une mise à nu s'apparentant à une fouille au corps avant de mettre des vêtements fournis par l'administration (dans certains cas, le détenu devait apparemment effectuer des flexions). (p.44)

À la maison d'arrêt de la prison de Lantin et à la prison de Saint-Gilles présentaient des insuffisances notables : matelas déchiré, état de propreté laissant sérieusement à désirer (déchets sur les murs, par exemple), mauvaise aération, robinets et toilettes défectueux, bouton d'appel/interphone défectueux, etc. (p.45)

[Au Centre de Psychiatrie Légale de Gand], il est clairement apparu au cours de la visite de 2017 que certains patients n'avaient pas leur place dans ce type d'établissement. Il convient de faire référence à cet égard à un patient interné souffrant de démence, ayant perdu l'usage de la parole et ne pouvant plus se déplacer seul, placé dans un sac de couchage (« turbulette ») pendant la nuit pour éviter les chutes. Il convient de rechercher des placements alternatifs dans ces cas de figure. (p.49)

[À l'Établissement de Défense Sociale de Paifve], la durée moyenne de séjour à l'EDS était de sept ans. Un patient, admis dans l'établissement en 1977, était toujours présent en 2017. (p.49)

Les annexes psychiatriques de la prison de Lantin et de la prison de Saint-Gilles, ainsi que la section spécialisée du complexe pénitentiaire de Bruges, accueillait principalement, mais pas uniquement, des personnes internées. Les profils des patients étaient variés : troubles psychotiques, troubles de la personnalité, incapacités intellectuelles ou troubles de l'apprentissage. Leur classification et répartition au sein des annexes psychiatriques ou sections spécialisées n'étaient pas toujours perceptibles. (p.50)

À l'Établissement de Défense Sociale de Paifve, les patients étaient (...) critiques

concernant le comportement de certains agents de surveillance. Plusieurs patients ont fait état d'épisodes occasionnels de violences physiques de la part de certains agents de surveillance (gifles, coups de pieds, par exemple) et/ou de propos injurieux. (p.51)

Dans les établissements pénitentiaires, les faits de violence entre patients internés restaient un risque au regard de l'oisiveté forcée des patients et de leur classification parfois imprécise. La faiblesse des effectifs en personnel, l'absence de formation spécifique à la gestion des incidents représentaient des facteurs supplémentaires. (p.51)

À l'Établissement de Défense Sociale de Paifve, les allégations d'actes de violence entre internés n'étaient pas rares tout au long des mois et des années qui ont précédé la visite. La délégation a recueilli notamment des allégations de violences sexuelles (attouchements, masturbation forcée, par exemple). En outre, la délégation a eu connaissance de plusieurs constats de coups et blessures établis par les médecins généralistes, ainsi que d'autres éléments d'information dans les dossiers individuels des patients concernés et dans les rapports de commissions de discipline. (...) Les risques pouvaient toutefois être bien présents, notamment au sein de cellules partagées.

Le CPT recommande que les autorités belges prennent des mesures afin que le personnel de soins et de surveillance des établissements pénitentiaires protège les patients internés des autres patients qui pourraient leur causer préjudice, que ce soit physiquement, sexuellement ou psychologiquement. Cela nécessite non seulement une présence et surveillance adéquates du personnel de tous les instants, y compris la nuit et le week-end, mais aussi une formation appropriée relative à la gestion des situations ou des comportements difficiles. (p.52)

[Au Centre de Psychiatrie Légale de Gand], une zone sensible a été identifiée au sein de la section RIVIER, concernant les unités pour patients souffrant de psychose ou de troubles de l'apprentissage. Ces patients nécessitaient un encadrement et un soutien important au quotidien. Les soignants de cette section (en général, il y a trois infirmiers sur deux unités pour

un total de 16 patients) devaient intervenir en priorité au niveau des soins de base (maintien de l'hygiène, alimentation, etc.) et n'avaient pas le temps de développer des activités thérapeutiques ou relationnelles avec les patients. À la lumière de ce constat pendant la visite, la direction du centre a convenu qu'il serait nécessaire d'augmenter les effectifs de l'équipe soignante dans cette section afin d'éviter de voir la qualité des soins diminuer et un épuisement du personnel. Le CPT recommande que les équipes soignantes soient renforcées au sein de la section RIVIER. (p.56)

[Au Centre de Psychiatrie Légale de Gand], la durée de chaque placement en chambre d'hypostimulation ou d'isolement était documentée avec précision. La délégation a toutefois relevé des mesures de très longue durée (jusqu'à 20 jours en chambre d'hypostimulation et jusqu'à 44 jours en chambre d'isolement). Les motifs de placement manquaient de clarté. Le règlement intérieur, entre autres, mentionnait dans une certaine mesure le protocole à suivre en cas d'isolement/« séparation », mais les dispositions pertinentes pouvaient se justifier par des explications générales de type « perturbation de la vie de l'unité », « maintien d'un environnement thérapeutique propice ». En outre, ces mesures de sécurité étaient le plus souvent perçues comme des mesures disciplinaires par les patients. Certains ont expliqué avoir été consignés dans leur chambre, par exemple, pour non-respect du règlement intérieur (bagarre, trafic de cigarettes, heure de retour de permission non respectée, test positif aux benzodiazépines, etc.). (p.57)

L'administration forcée de médicaments (contention chimique) était prévue par le règlement intérieur qui requérait pour la pratiquer l'avis de deux médecins (le médecin traitant du patient et un autre médecin du centre). Plusieurs patients internés ont rapporté à la délégation qu'ils avaient refusé certains traitements neuroleptiques, sans que cela n'ait porté à conséquence. D'autres, toutefois, ont dit avoir fait l'objet d'injections forcées avec utilisation de menottes. De plus, le règlement intérieur autorisait la réalimentation forcée et le lavage d'estomac forcé. De l'avis du CPT, ces deux points du règlement intérieur doivent être précisés au niveau des indications cliniques. Par ailleurs, des règles médico-éthiques doivent encadrer la pratique de

tels traitements contraints qui ne peuvent, en tout état de cause, être envisagés que dans le cas de patients dépourvus de capacité de discernement. (p.58)

Tout mouvement des patients internés hors chambre (cellule) était dépendant de la disponibilité – et parfois de la disposition – de ces mêmes agents. C'est à eux qu'il revenait le plus souvent de stimuler les patients dans leurs tâches quotidiennes, de négocier, de détecter les risques et de gérer des situations de crise. Pour autant, ces agents ne recevaient toujours aucune formation spécifique, même de base, au travail en milieu psychiatrique, mises à part quelques initiatives ponctuelles qui avaient été prises notamment par les directions de l'EDS de Paifve et des prisons concernées. (p.56-60)

La prise en charge des internés souffrait du fort taux d'absentéisme des agents pénitentiaires dans l'ensemble de ces établissements, ainsi que de la menace d'actions collectives d'agents. A l'EDS de Paifve en particulier, le taux d'absentéisme des agents pénitentiaires oscillait en moyenne entre 30 et 35%. Dès que le nombre d'agents passait en-dessous d'un certain seuil, le service tournait au ralenti et une partie des activités, y compris thérapeutiques, était suspendue. (p.60)

De manière générale, les installations des annexes psychiatriques, conçues avant tout pour l'enfermement et non pour le traitement des internés, ne se différenciaient que peu de celles des quartiers de détention ordinaires. Les conditions matérielles, notamment des chambres (cellules) individuelles et doubles, voire triples, étaient, dans l'ensemble, acceptables, malgré la vétusté de certains établissements. Dans les annexes psychiatriques, sauf celle de Saint-Gilles, les toilettes en cellule étaient partiellement ou non cloisonnées. En outre, certains internés, en raison de leur état de santé, n'étaient pas en mesure d'accomplir les démarches nécessaires pour obtenir des produits d'hygiène personnelle ou de nettoyer régulièrement leur chambre. Le régime des douches, des promenades et des visites était globalement similaire à celui des personnes en détention provisoire ou en exécution de peine. Il en allait de même pour les repas, sans que la spécificité des patients internés soit pleinement prise

en compte. Il n'en demeurait pas moins que l'environnement cellulaire et la logique carcérale n'étaient pas propices à l'organisation des soins. (p.61)

La circulaire n° 1800 du ministre de la Justice du 7 juin 2007 prévoit qu'une équipe de soins pluridisciplinaire soit affectée dans les établissements pénitentiaires disposant d'une annexe psychiatrique. Cette équipe doit en théorie être composée de psychiatres, de psychologues, d'infirmiers psychiatriques, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes et d'éducateurs. Dix ans plus tard, cette disposition n'était toujours pas reflétée dans les faits ; les équipes n'étaient au complet dans aucune

des annexes visitées. En outre, les lignes hiérarchiques au sein de ces équipes étaient parfois floues, le responsable médical de l'établissement n'étant pas toujours clairement identifié. (p.62)

La situation était particulièrement critique pendant les soirées et les weekends dans l'ensemble des établissements visités. A l'EDS de Paifve, à partir de 17 heures, il n'y avait plus aucun personnel soignant dans l'établissement. En l'absence d'un psychiatre, les prescriptions pouvaient se faire par téléphone. Si, dans les prisons, des infirmiers de garde pouvaient répondre aux situations les plus urgentes, aucun système d'astreinte n'existait pour les psychiatres. (p.64)

Bilan Justice :

Les raisons de la colère

Communiqués de presse de l'Observatoire International des Prisons du 5 mai 2014

En faisant le choix d'un partenariat avec le privé pour la construction et la maintenance de plusieurs prisons – qui seront louées à l'État à un prix exorbitant-, nos dirigeants nous ont endettés pour plusieurs générations.

La mise en application de nombreux volets de la loi de principes axés sur les droits fondamentaux des détenus (droit de plainte, plan de détention,...) a sciemment été négligée, menant notamment à la condamnation de l'État belge par le tribunal de 1ère instance de Bruxelles le 4 octobre 2013.

Diminution des droits des personnes détenues :

- *Restriction du droit de participer à des activités collectives, religieuses ou philosophiques,*
- *Exclusion du travail pénitentiaire de la législation sur le droit du travail,*
- *Renforcement des mesures et sanctions disciplinaires,*
- *Systématisation de la fouille au corps*

Quant aux malades mentaux dans les prisons : la Belgique a été condamnée à une dizaine de reprises en 2013 et en 2014 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour leur détention inhumaine et dégradante.

La ministre a bafoué les recommandations de la Cour des Comptes de Belgique en 2011 et du Comité de prévention contre la torture du Conseil de l'Europe en 2012 et 2013.

Peine dans des taudis insalubres: La situation empire malgré de fortes et récurrentes mobilisations de la société civile, souvent en front commun, à l'égard de nombreuses problématiques telles l'aide juridique, la libération conditionnelle, le sort des internés, etc..

MOURIR A LANTIN

Victime d'une hémorragie digestive, elle s'est vidée de son sang sous les yeux de sa codétenue qui aurait, en vain, dès 4h du matin, la nuit du samedi au dimanche, demandé l'aide d'un médecin. [...] Cette jeune femme est morte alors qu'elle aurait pu être sauvée. [...] Comment expliquer qu'une jeune femme se soit vidée de son sang, en 2014, dans une institution qui en avait la garde, à quelques mètres des secours potentiels ? Non-respect des normes minimales en matière de soins de santé.

Extraits des **Communiqués** de l'OIP Belgique

La prison de Saint-Gilles au bord de l'explosion - 10/10/18

«Ce matin, il y a 903 personnes enfermées à Saint-Gilles, pour une capacité théorique d'environ 500 personnes. Le taux d'occupation est de 180%.»

«Les conséquences de la surpopulation sont dramatiques [...] tensions entre les détenus et les agents pénitentiaires débordés, tensions entre les détenus, promiscuité de plus en plus difficile, manque d'intimité, hygiène problématique, déclin de la santé physique et mentale, difficulté d'organisation des visites, des activités, des formations, etc.»

«Les causes de la surpopulation carcérale sont connues de longue date : l'augmentation du recours à la détention préventive, l'allongement des peines et la diminution des libérations conditionnelles.»

«Force est de constater que le ministre Koen Geens s'entête dans une politique qui se borne à construire plus pour enfermer plus, en dépit des violations manifestes des droits fondamentaux que cela entraîne.»

L'annexe psychiatrique de la prison de Lantin : chronique d'une catastrophe annoncée - 11/03/18

« En effet, à ce jour, seule une assistante sociale assure le suivi des 49 internés, l'éducatrice et l'ergothérapeute attachés à l'annexe psychiatrique étant en maladie de longue durée. Il n'y a plus d'infirmière rattachée à l'annexe psychiatrique ! » «Les agents pénitentiaires de l'annexe sont désemparés et tentent eux-mêmes de bricoler l'une ou l'autre activité pour les internés...»

«Pour ne citer de l'Établissement de Défense Sociale de Paifve, seuls 3 psychologues (dont l'un est en 4/5 temps et l'autre mi-temps) et un assistant social sont en charge des 208 internés, un psychologue venant de démissionner.»

Je n'ai libéré aucun criminel déclarait Théo Franken - 16/10/18

« Contre ces décisions parfois largement abusives, les détenus étrangers disposent de

La Pyramide

• Installation politico-artistique

Issue de l'Atelier d'Expression Citoyenne à la prison de Nivelles
Ici, tout est pointu

K. - Œuvre ça fait trop... c'est comme si on était des Jean-Sébastien Bach.
L. - On dit « Bach », pas « Back ».
Ch. - T'es pompeux. Et « Œuvre » aussi c'est pompeux.
L. - Ouais mais si tu veux ta place au MoMa, faut dire « Œuvre ».
Ce. - Non, plus maintenant, suffit de dire « Installation » !
Ch. - Mais notre installation est politique !
L. - Et artistique !
K. - C'est une installation politico-artistique.
L. - Ok.

Connaître ses droits, c'est un bon début. Alors quand nous avons commencé à faire connaissance et que nous avons, à peu près, épuisé le sujet des élections et du droit de vote, de notre joyeuse et rageuse cacophonie a émergé l'envie d'en connaître un bout sur la loi. Alors nous, l'**Atelier d'Expression Citoyenne** en direct de la prison de Nivelles, nous avons fait appel à Vanessa de Greef pour qu'elle nous lise et nous explique la loi pénitentiaire. Ce qui est d'application et ce qui ne l'est pas. • Messes basses – Vanessa, elle est belle et intelligente – Heu, c'est un peu macho ce que tu dis-là, non ? – Pourquoi ? C'est macho de reconnaître qu'une femme est... – Ouais, enfin, faudra qu'on en reparle. • Et nous en avons débattu de cette loi et de ses principes et de son application. Et nous avons invité Christophe Mincke, qui nous a expliqué « l'intention du législateur ». • Messes basses – Et Christophe, il est beau et intelligent ? – C'est sûr qu'il est intelligent, mais heu... je peux pas juger s'il est beau ou pas beau. – Rires. – Va falloir qu'on en reparle. • Comme s'il n'y avait que l'intention qui compte. Entre l'intention du législateur et celle du Gouvernement qui décide quand et comment la loi sera mise / entièrement / ou / partiellement / en application, il y a plus d'un pas. Et peu ont été posés. Entre les principes de la loi et la réalité de la taule, on ne compte pas en pas, on compte en **gouffres**. Alors, **ENTRE** > le paragraphe 1 de l'article 5 qui dit que « L'exécution de la peine ou mesure privative de liberté s'effectue dans des conditions psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine, permettent de préserver ou d'accroître chez le détenu le respect de soi et sollicitent son sens des responsabilités personnelles et sociales. » & > la réalité qui veut qu'on n'a pas accès à la douche plus d'une ou deux fois par semaine, combien y a-t-il de **gouffres** ? Combien ? – Je n'en sais rien Man ! Je peux pas voir jusque-là, à force d'avoir un mur en face de la gueule je suis devenu myope ! Vous riez, mais c'est vrai. La prison, les murs en permanence dans toutes les directions, ça affecte rapidement les capacités visuelles. • Messes basses – Je te dis pas des conneries, on fait les Jojo comme ça, mais Kev il va très mal. On va tous très mal. On fait les Jojo là, mais tout le monde est en train de sombrer. C'est pas vivable. Regarde ma peau... » • Et dans le brouhaha de notre atelier, de notre petit espace de liberté, nous parlons de la loi. Et Paul Hermant, que nous avons invité à participer à notre atelier, il écoute attentivement, il demande de répéter une phrase saisie au vol. Il fait aussi des messes basses. • C'est étonnant ces voutes qui finissent en pointes. • Et la semaine suivante, il est revenu, avec un texte, une chronique qu'il nous a lue. Pendant presque 10 minutes le brouhaha s'est arrêté. Nous l'avons écouté. Et c'était émouvant que quelqu'un, Paul, ai vraiment écouté, vraiment compris, vraiment fait raisonner les propos de l'Atelier. Pour lui nous étions des indiens. Et pour nous il était un ethnologue en immersion. Nous avons pris son texte, l'avons reproduit sur 4 grands panneaux et nous l'avons savouré, lu, relu, slamé et commenté, gribouillé. On extrapole le texte à Paul. Et nous nous souvenons de sa voix comme il a porté la nôtre. Ce gribouillis est une œuvre ! Il faut l'exposer ! Mais pas à plat, dit quelqu'un. Si c'est pointu c'est pas plat ! Sur une pyramide ! Une Pyramide. **La Pyramide**. Et nous avons parlé gros œuvre, bois, plastic, acier. La taule c'est de l'acier.

Il paraît qu'ici, tout est pointu.

La Pyramide, une installation politico-artistique.

En 2014, un atelier est mené sur le droit de vote des détenus à la prison de Nivelles. A l'issue de cet atelier, les détenus voulaient continuer, alors une série d'atelier d'expression citoyenne a été mis en place avec eux. Lecture de la loi pénitentiaire, éclairage de ce qui est en application et ce qui ne l'est pas, intention du législateur, etc. Au long de cet atelier, des tas de témoignages venaient nourrir la réflexion et le constat d'un gouffre entre le droit et la réalité. Paul Hermant, qui était venu assisté à l'atelier, a produit une chronique, qu'il est venu lire à l'atelier. Tout le monde était bouche bée devant la justesse des paroles qu'il avait traduites. Sa chronique s'appelait « Ici tout est pointu ». On a donc décidé de mettre nos notes sur une pyramide et d'en faire un outil pédagogique et anthropologique.

recours administratifs à introduire dans des délais très courts (de 5 à 30 jours selon le cas). La plupart ne comprennent pas les tenants et aboutissants de ces procédures administratives complexes. »

« Depuis l'entrée en vigueur de la loi la loi du 24 février 2017 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers afin de renforcer la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale, il est

à nouveau possible d'expulser des étrangers arrivés en Belgique avant l'âge de 12 ans. »

« De telles procédures posent de nombreuses questions. Quel sens donner à la peine si à l'issue de celle-ci, l'étranger continue d'être perçu comme une « danger pour l'ordre public » et se voit le plus souvent refuser toute possibilité d'obtenir un séjour en Belgique ? La politique d'expulsion menée par le gouvernement protège-t-elle réellement la société ? Est-elle efficace ? »

Pour toute information :
bruxelles.laïque@laicite.be

Rapports sur l'état des **prisons** en Belgique

Les prisons sont des lieux dans lesquels prolifèrent de manière contradictoire les violations des droits humains. Ces violations graves dans de nombreux établissements carcéraux font l'objet d'une diffusion à l'extérieur par des médiateurs qui font leur possible pour rendre compte de la dureté et de l'urgence de la situation carcérale. Les communiqués de l'OIP et les rapports du CPT nous illustrent quelques exemples choquants et probants de cette réalité encore trop silencieuse.

Notice OIP 2016 :

Établissements carcéraux et instances internationales

- Par sa jurisprudence, la Cour Européenne des Droits de l'Homme affirme le droit pour toute personne privée de sa liberté d'être détenue dans des conditions conformes à la dignité humaine.

Surpopulation

- Le 7 Mars 2016, la population carcérale était composée de 11.062 détenus, pour 9.953 places.
 - La détention doit être une sanction ultime.
 - L'inculpé qui ne dispose pas d'un titre de séjour se voit pratiquement systématiquement placé sous mandat d'arrêt, même pour les infractions de moindre gravité.
 - La criminalité est certes plus visible qu'auparavant, mieux traquée, mais elle ne connaît pas de hausse significative.
 - De nombreuses études réalisées démontrent que la lourdeur de la peine n'a absolument pas l'effet dissuasif qu'on lui prête.
 - Les lourdes peines n'ont pour seul effet que de désocialiser davantage une personne qui évolue déjà bien souvent en marge de la société.

Conditions de détention

- Bâtiments lépreux, peinture écaillée, murs lézardés, moisissures font le quotidien de la détention.
 - Certaines cellules, sont tellement dégradées qu'elles ne protègent pas du froid, les rats y sont également nombreux.
 - Cafards, rats et souris pullulent jusque dans les frigos, qui ne respectent bien souvent pas la chaîne du froid.
 - Le rapport de 2014-2015 de la Commission de surveillance mentionne que certains détenus ont dû utiliser des chaussettes comme lavettes.
 - Même en période de canicule, ils ne peuvent prendre une douche qu'une fois tous les trois jours, alors qu'il règne dans les cellules une température moyenne de 35°.

- La plupart des cellules du système carcéral belge présentent une superficie allant de 9 à 12m². Deux, voire trois détenus, peuvent y habiter.

Suicide

- En 2015, 44 décès ont eu lieu en détention dont 16 ont été identifiés comme suicide.
 - Le suicide n'est pas le seul problème en prison, mais il en révèle d'autres : la surpopulation, les violences physiques et morales, la difficile application des droits fondamentaux, le désespoir, etc.
 - Le taux de suicide est sept à onze fois plus élevé en prison que dans la population générale qui est de deux suicides pour dix mille personnes.
 - 45% des suicides ont lieu durant le premier mois de détention.

Soins de santé

- Le détenu a le droit de recevoir la visite (payante) d'un médecin de son choix.
 - Un médecin travaillant en milieu carcéral avouait ne pouvoir pratiquer que de la « médecine vétérinaire » parce qu'ils n'avaient ni les moyens, ni l'espace, ni l'équipe, ni le temps requis pour traiter certaines pathologies.
 - Le nombre de personnel médical étant en nombre insuffisant, il ne peut consacrer que quelques minutes à chaque consultation.
 - « Nous devons renvoyer après 5 minutes un détenu qui vient d'apprendre qu'il était contaminé par le sida. » (Témoignage d'un médecin)
 - Un détenu de la prison de Forest a dû attendre 15 jours avant de pouvoir être plâtré alors qu'il avait le pied cassé.

CCSP/CS: Rapport annuel 2011-2014, Le conseil central de surveillance pénitentiaire

Santé

- Le délai d'attente entre la demande d'un patient et la consultation (...) est systématiquement de plusieurs jours voire de plusieurs semaines ou mois.
 - Le traitement des problèmes de santé est discriminatoire, se fait d'une manière différente qu'à l'extérieur.
 - Les faits rapportés semblaient très graves et sans doute constitutifs à tout le moins d'une infraction de non assistance à personne en danger. Affaire classée sans suite.
 - Omniprésence de la toxicomanie, drogues de plus en plus dures, cercle vicieux de déchéance.
 - Seule réponse à une tentative de suicide, le ca-

chot! Cachot insalubre, sombre, sans aération, sans lumière du jour, matelas au sol déchiré, température trop froide ou trop chaude, toilette dont la chasse d'eau est actionnée depuis l'extérieur, la lumière électrique aussi.

Services psychosociaux

- Le système carcéral n'est guère conçu pour aider le détenu à retrouver confiance en soi. (Commission de Saint-Hubert)

Surpopulation

- Le 31 décembre 2013, les prisons belges comptaient 11 644 détenus, dont 11 172 hommes et 472 femmes (...) pour une capacité d'à peine 9 384 places. p14
 - Lorsque plusieurs bébés sont enfermés avec leur mère en même temps, l'enfermement a lieu dans une cellule ordinaire non adaptée. p14
 - Le budget alimentation est calculé sur la capacité de l'établissement et non sur l'occupation effective. p15

Surveillants

- Comportement arbitraire des agents : interdiction violente de téléphoner ou de prendre une douche.
 - Huit agents inculpés pour actes de violence en prison. Ils sont interdits d'entrée en prison.
 - En cellule nue, le détenu fait souvent l'objet de tracasseries et d'humiliations minimales, mais blessantes par leurs répétitions.

Réinsertion

- La surpopulation constitue toujours un obstacle majeur à la mise en œuvre d'un plan de détention et de réinsertion. p65

"Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus", un documentaire de Sébastien Verkindere

- A tout moment en Belgique, 10.000 enfants sont confrontés à l'incarcération d'un parent. Dans plus de 40% des cas, l'enfant n'a plus de contact avec son parent détenu
 - En Suède et au Pays-Bas, on ferme des prisons et la criminalité baisse. Chez nous? On construit un Masterplan Prison.

Sources & pour approfondir la question:

Rapports et communiqués Observatoire International des Prisons: <http://www.oipbelgique.be/> - Rapports Comité européen de Prévention de la Torture: <https://www.coe.int/fr/web/cpt/belgium> - Site web de la ligue des droits de l'homme: www.liguedh.be - Site web du comité Réalité Carcérale: www.larealitecarcerale.org

